

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 09/05/2020

Mesures de déconfinement dans les transports grenoblois

Le préfet de l'Isère et le président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise ont engagé un travail commun afin que le processus de déconfinement ait lieu dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Les services de la police et de la gendarmerie nationales avec les équipes de préventions et de contrôles des opérateurs de mobilités s'assureront du respect des mesures sanitaires par les habitants et les usagers des transports en commun (port du masque obligatoire sur l'ensemble des lignes de bus et tramways, neutralisation d'un siège sur deux dans les transports publics, respect des marquages au sol dans les zones d'attentes, régulation des flux de passagers, respect de l'espace des conducteurs, respect des aménagements cyclables transitoires).

Afin de faciliter l'application de ces mesures, il est recommandé de poursuivre, à compter du 11 mai, le télétravail à domicile, dès que cela est possible. Par ailleurs, l'utilisation des transports en communs aux heures de pointes (à savoir 7h-8h30 et 17h-19h) doit être réservée en priorité aux déplacements professionnels ou ne pouvant pas être réalisés à un autre moment

Contact presse
Bureau du Cabinet et de la
Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

SMMAG

Tél : 06.25.63.44.19
boris.dehont@grenoblealpesmetropole.fr